



CAMPUS EURO-AFRICANO DE COOPERAÇÃO CULTURAL

22-26 de junho de 2009. Maputo, Moçambique

RAPPORT D'ATELIER

Patrimoine matériel et immatériel

Coordinateur : Alain GODONOU

Directeur de l'Ecole du Patrimoine Africain, Porto Novo (BENIN)

Rapporteur : Yves Komi TUBLU

Conservateur du Musée National, Lomé (TOGO)

Maputo, 22-23 juin 2009

Au début des travaux de l'**Atelier Patrimoine matériel et immatériel**, le Coordinateur Monsieur Alain GODONOU, Directeur de l'Ecole du Patrimoine Africain, Porto Novo (BENIN) a nommé un rapporteur en la personne de Monsieur Yves Komi TUBLU, Conservateur du Musée National, Lomé (TOGO). Il a ensuite planté le décor en faisant un état des lieux général sur la situation du patrimoine culturel matériel et immatériel caractérisée par la sous représentativité du continent sur la Liste du Patrimoine Mondial instituée par la Convention de 1972 (avec en appendice une Liste du patrimoine mondial en danger et la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité (Convention de 2003 sur le patrimoine immatériel). En effet, sur la première liste l'Afrique n'est présente que pour 9% contre 50% pour l'Europe et l'Amérique du Nord et sur la seconde sensée lui être plus favorable elle est toujours faiblement représentée. M. Godonou trouve à cette situation des faiblesses de nature structurelle auxquelles il faudra accorder une attention particulière. Il a ensuite donné la parole à M. un des quatre membre africains du Comité intergouvernemental de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Celui-ci fit le point sur les travaux de cette commission pour enfin demander aux pays africains de ratifier rapidement cette Convention afin de pouvoir bénéficier des fonds prévus pour sa mise en œuvre. Il s'est donc ensuivi un débat sur les conditions et les mesures à mettre en œuvre à la fois en Afrique et en Europe pour une coopération culturelle optimale et bénéfique à chacune des parties.

1. Dans le domaine du patrimoine culturel matériel et immatériel, les défis suivants ont été identifiés pour une coopération euro-africaine:

- Le problème de gouvernance de la politique culturelle en Afrique
- Le manque de volonté politique en Afrique
- Le risque de folklorisation des traditions et pratiques culturelles à des fins politiques.
- La tendance des autorités africaines à offrir encore des objets de collections aux musées ou autres pièces de valeur à l'Europe.
- La sensibilisation des décideurs (pouvoirs publics, parlementaires et opérateurs économiques) encore peu suffisante
- Le manque d'éducation culturelle des enfants, de la jeunesse et des élites africaines
- Le manque de connaissance du patrimoine culturel africain en Europe en général et celui des sites du patrimoine mondial africain en particulier
- La faiblesse des lieux de diffusion de la culture en Afrique
- La formation est encore insuffisante des cadres et autres personnel culturel en Afrique

2. Il existe des bonnes pratiques qui devraient devenir des modèles :

- Le partage documentaire entre l'Ecole du Patrimoine Africain de Porto Novo (Bénin) et le Quai Branly de Paris (France);
- L'organisation d'expos partagées entre les Musées nationaux du Kenya et le British Museum
- Le Fonds l'Ecole du Patrimoine Africain de Porto Novo (Bénin)
- Les banques culturelles au Mali
- La route des chefferies au Cameroun
- Les collatiers

Cependant, quelques mauvaises pratiques sont à éviter comme par exemple l'externalisation de certaines fonctions (conservation) en Europe qui ne doit pas être importée en Afrique.

3. Pour améliorer les politiques, les recommandations suivantes peuvent être formulées,

- Initier un Projet euro-africain sur les sites liés au Droits de l'homme en Afrique (les droits de l'homme étant un thème cher aux deux continents)
- Sensibiliser les décideurs (pouvoirs publics, parlementaires et opérateurs économiques) à une meilleure prise en compte de la culture dans les stratégies de développement
- Travailler en Afrique autour des législations sur le mécénat culturel notamment, en s'inspirant des exemples européens et autres.
- Encourager la mise en place en Afrique de structures culturelles par des acteurs non étatiques
- Organiser des projets d'exposition temporaires entre les musées européens et africains sur la base des collections africaines disponibles dans les musées européens
- Poursuivre et amplifier l'expérience EPA/du Quai Branly sur le partage documentaire numérique portant sur les objets africains du Musée du Quai Branly
- Encourager la recherche sur le patrimoine culturel africain
- Œuvrer à la multiplication des espaces culturels en Afrique et à la formation de leurs animateurs
- Donner davantage d'importance à la Formation continue des cadres et agents culturels en Afrique

4. Dans le souci de poursuivre leur coopération après le Campus, les participants à cet atelier ont identifié les opportunités suivantes :

- La constitution d'un **Réseau Campus euro-africain** pour le partage d'informations et la coopération
- La mise en pratique effective dans les meilleurs délais de programmes et projets proposés dans le cadre de ce campus avec une implication

systematique des experts africains et europeens presents a ce campus
chacun selon son domaine.

Fait à Maputo le 23 juin 2009

Le Rapporteur

Yves Komi TUBLU